

Coupes 2016

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON



Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère. Le châtaignier et le chêne sessile sont les deux essences majoritaires mais on trouve également de l'érable, du tilleul, du merisier, du frêne, du hêtre, du bouleau...

La forêt abrite une petite faune diversifiée ainsi que des amphibiens, libellules...

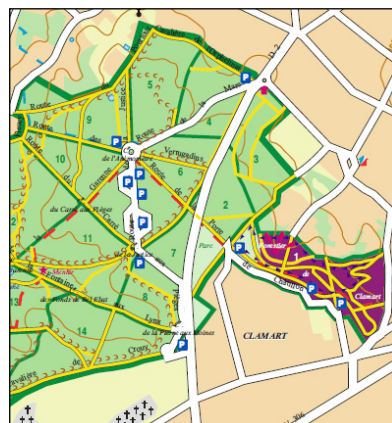
Elle accueille un public nombreux grâce à ses aménagements : parcs forestiers, 130 km de sentiers de promenade, sentiers sportifs...

Elle est gérée durablement par l'Office national des forêts et répond à trois objectifs : accueil du public, production de bois et préservation de l'environnement.

L'ONF sécurise le parc forestier de Clamart, en forêt de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.

Celui-ci prévoit prochainement une coupe de sécurisation dans le parc forestier, sur la parcelle 1 située sur le territoire de Clamart.



La coupe *sanitaire* sur la parcelle 1 va sécuriser l'espace d'accueil du parc forestier

La parcelle se compose de châtaigniers et chênes dont certains sont dépérissants. La coupe va donc permettre d'enlever tous les arbres dangereux.

Elle concernera 2/3 de la surface du parc, soit **environ 13 hectares**.

Parallèlement, cette coupe vise à sécuriser la lisière nord qui concerne les propriétés riveraines des rues de « Bièvres » et du « Sud » : un abattage sera réalisé systématiquement concernant les arbres pouvant menacer les bâtiments en cas de chute.

Illustration d'une coupe sanitaire



Coupes 2016

L'exploitation est programmée à l'automne 2016

* L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

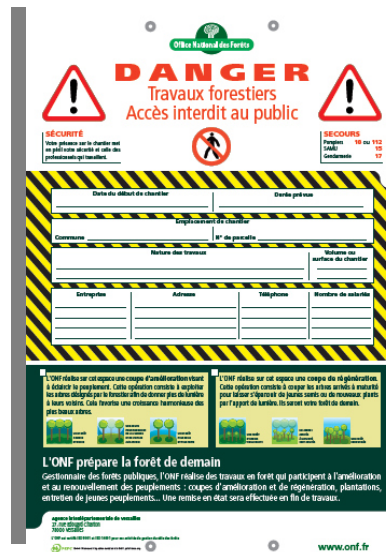
Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchage laissé sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.



La coupe sera réalisée en « **bois façonné** » c'est-à-dire par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons. Ce mode d'exploitation permet de maîtriser le planning et le chantier.

Plusieurs mois seront nécessaires à la réalisation de ces coupes.

Les bois seront stockés le long du chemin du vieux cimetière.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des zones du parc seront interdites pour des raisons de sécurité

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Certaines zones seront interdites d'accès durant l'exploitation.
- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Plan de la coupe de sécurisation - parcelle 1 Parc forestier de Clamart Forêt domaniale de Meudon

